




La mesure : c'est votre affaire d'y voir.



Measurement Canada / **Mesures Canada**
An Agency of Industry Canada / Un organisme d'Industrie Canada

DATE INSPECTED / DATE D'INSPECTION

YEAR / ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019						
MONTH / MOIS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
YEAR / ANNEE	/2015/2016/2017/2018/2019/2020/2021/											N/A / S.O.

EXPIRES / EXPIRATION

QUESTIONS OR COMPLAINTS /
MC.GC.CA
 QUESTIONS OU PLAINTES



Il est maintenant obligatoire de faire inspecter vos appareils de mesure.

Si vous utilisez un appareil de mesure comme une balance dans votre entreprise, vous devez connaître les changements apportés à la *Loi sur les poids et mesures* et au Règlement.

Ces changements signifient que vous devez faire inspecter vos appareils régulièrement par un fournisseur de services autorisé (FSA) par Mesures Canada. Des amendes et des pénalités pouvant atteindre 50 000 \$ seront imposées aux entreprises qui ne se conforment pas à ces nouvelles exigences. Ces changements font partie du plan à long terme du gouvernement du Canada visant à protéger les consommateurs et les entreprises contre le fait de trop payer ou de ne pas payer suffisamment pour des marchandises vendues en fonction d'une mesure.

Assurez-vous de bien comprendre les répercussions que ces modifications auront sur votre entreprise et la façon de vous y conformer. Consultez le site Web mc.gc.ca ou composez le **1-800-328-6189**.